

Le 14 avril 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 avril 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

M. Gilbert Larrivée, conseiller, et Mme Jacinthe Veilleux, conseillère, sont absents.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général.

3 citoyens assistent à l'assemblée.

12 773

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Rioux,

**Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 774

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2014

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2014, tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 775

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE MARS 2014

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de mars 2014 au montant total de 266 585,69 \$.

ADOPTÉE

12 776

DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

➤ Chambre de commerce de Trois-Pistoles	7 000 \$
➤ Académie des Langues	6 500 \$
➤ Maison des jeunes (loyer)	6 806 \$
➤ Association des personnes handicapées	347,17 \$
➤ Fondation du Réseau de santé et des services sociaux (adhésion)	50 \$
➤ Centre de conditionnement physique des Basques (vin d'honneur 10 ^e anniversaire)	50 \$
➤ Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent	50 \$
➤ Gymnoss	3 000 \$

ADOPTÉE

12 777

COURS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec doivent tenir des élections à tous les quatre ans;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec doivent faire suivre aux nouveaux élus, dans les six premiers mois de leur mandat le cours obligatoire sur le comportement éthique en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE le cours sur le comportement éthique est seulement donné par la FQM au montant d'environ 215\$ + taxes;

ATTENDU QUE les municipalités doivent payer les frais de déplacement;

ATTENDU QU'une année d'élection est très coûteuse pour une municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles appuie la Municipalité de Saint-Éloi afin de demander au gouvernement de défrayer au complet, pendant les années d'élections, le tarif concernant le cours sur le comportement éthique;

Que : cette résolution soit transmise au député provincial, au député fédéral, à la MRC, à la FQM, à l'ADMQ et au MAMROT pour appui.

ADOPTÉE

12 778

ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT 2014-2015

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : La Ville de Trois-Pistoles adhère à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-st-Laurent pour l'année 2014-2015. Les frais d'adhésion sont de 300\$.

ADOPTÉE

12 779

SOUTIEN À LA CANDIDATURE DU CLD DE LA MATAPÉDIA POUR L'OBTENTION DU RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC (RVAQ) 2015

CONSIDÉRANT notre reconnaissance de l'importance et de la crédibilité du RVAQ auprès des milieux d'affaires du Québec et du Nouveau-Brunswick ;

CONSIDÉRANT notre intérêt de soutenir le développement économique de notre région et de nos entreprises ;

CONSIDÉRANT l'apport positif que le RVAQ apporte auprès des entreprises participantes quant aux nombreuses opportunités de réseautage, de développement des alliances stratégiques et du développement du commerce interprovincial ;

CONSIDÉRANT l'aspect formatif du RVAQ et son soutien au développement de meilleures pratiques d'affaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia est située dans un carrefour stratégique de développement de l'axe Québec-Maritimes ;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de transport (routier, portuaire, aérienne, ferroviaire) sont toutes disponibles dans la MRC de La Matapédia ou dans un court rayon d'Action ;

CONSIDÉRANT notre reconnaissance de la diversité et de l'expertise des entreprises présentes sur le territoire matapédien : les industries forestières et de transformation des produits forestiers (SEREX), le Réseau d'expertise et de valorisation en biomasse forestière et le développement de nouvelles énergies telles la biométhanisation, de nombreux producteurs agricoles et la mise en marché de produits agroalimentaires reconnus à l'échelle nationale, comme le vin de framboises, l'implantation récente de parcs éoliens privés et communautaires, pour ne nommer que ceux-ci ;

CONSIDÉRANT notre reconnaissance de la volonté du CLD de La Matapédia d'assurer un accueil de qualité aux participants attendus ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles signifie son soutien au CLD de La Matapédia pour le dépôt de sa candidature pour l'obtention du RVAQ 2015.

ADOPTÉE

12 780

REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT ET LES PARCS DE BMX

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Trois-Pistoles souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles :

- joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.
- autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

12 781

AUTORISATION D'UN ÉVÉNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE – GROUPE ESPRIT DE CORPS

ATTENDU QUE le Groupe Esprit de Corps demande l'autorisation de tenir un événement de course qui passera dans les rues de la ville le 16 mai 2014 ;
ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du règlement concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et la sécurité, le Conseil de Ville peut autoriser la tenue d'une telle activité à certaines conditions ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville autorise le Groupe Esprit de Corps à procéder à un événement cycliste passant dans les rues de la Ville le 16 mai 2014, et ce, conditionnellement à ce qu'il ait présenté à la Sûreté du Québec, préalablement à la tenue de l'événement, un plan de l'activité et qu'il satisfasse aux exigences de sécurité prescrites par ce corps policier;

Que : Une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

12 782

AUTORISATION D'UNE MARCHÉ DE LA MÉMOIRE DANS LES RUES DE LA VILLE

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Marche de la Mémoire de la MRC des Basques demande l'autorisation de faire une marche dans les rues de la ville le dimanche 25 mai 2014 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du règlement concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et la sécurité, le Conseil de Ville peut autoriser la tenue d'une telle activité à certaines conditions ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville autorise le Comité organisateur de la Marche de la Mémoire à procéder à une marche le dimanche 25 mai à 11h00 et ce, conditionnellement à ce que le Comité ait présenté à la Sûreté du Québec, préalablement à la tenue de la marche, un plan de l'activité et que le Comité satisfasse aux exigences de sécurité prescrites par ce corps policier;

Que : Une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

12 783

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2014

CONSIDÉRANT QUE la semaine de la santé mentale se déroulera du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ç'a du bon!» vise à reconnaître

l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans le mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la Ville de Trois-Pistoles et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉE

12 784

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 218.4 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE (GESTION DES AMENDES DÉLIVRÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Me Cindy Lafrenière, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, le certificat prévu à l'article 218.4 du Code procédure pénale (transmission hors délai d'un plaidoyer de non culpabilité ou de culpabilité ou non versement d'une partie ou totalité d'une amende).

ADOPTÉE

12 785

ENTENTE DE SERVICES EN MATIÈRE DE FORMATION INCENDIE

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Marc Lemay, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente en matière de formation incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE

12 786

SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE RÉFECTION DU STADE PAUL-ÉMILE-DUBÉ

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte l'offre de Projexco au montant de 13 845 \$ plus taxes pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection du stade baseball Paul-Émile-Dubé.

Cette résolution rescinde la résolution no 12 625 adoptée le 12 août 2013.

ADOPTÉE

12 787

SOUSSIONS CAMION AUTOPOMPE

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a procédé à un appel d'offres publics pour l'achat d'un camion autopompe pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	TOTAL AVANT TAXES
Levasseur	259 012 \$
Maxi Métal	267 680 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Levasseur doit être rejetée parce qu'elle comporte un élément important de non-conformité soit la nature du cautionnement soumis, contrairement à l'exigence prévue à la clause 1.3 des documents d'appel d'offres;

ATTENDU les motifs invoqués dans le courriel transmis par la greffière à un représentant de ce soumissionnaire le 14 mars 2014;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Maxi Métal devient de ce fait la plus basse soumission conforme;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles accorde le contrat pour la fourniture d'un camion autopompe à Maxi Métal, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission, pour un montant total de 267 680 \$, en plus des taxes applicables;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux deux entreprises qui ont déposé des soumissions à la Ville.

ADOPTÉE

12 788

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PABA

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 10 000 \$ au Parc de l'aventure basque en Amérique pour le fonctionnement de l'organisme.

ADOPTÉE

12 789

BAIL EMPHYTÉOTIQUE – TERRAINS DE SOCCER

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville mandate M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Me Cindy Lafrenière, greffière, pour signer pour et au nom de la Ville un bail emphytéotique avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs concernant les terrains de soccer.

ADOPTÉE

12 790

FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2013 PAR LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles a réalisé en 2013 les dépenses en immobilisations suivantes :

Informatique- hôtel de ville	1 596,23 \$
Rétrocaveuse – travaux publics	45 284,39 \$

Équipement – travaux publics	6 664,49 \$
Tracteur – service des loisirs	15 297,52 \$
Coupe bordure électrique – aréna	6 107,56 \$
Bloc sanitaires – camping municipal	10 200,00 \$
Équipements – service des incendies	28 171,72 \$

Total 113 321,91 \$

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil de Ville de Trois-Pistoles de financer ces dépenses en immobilisation par le fonds de roulement de la Ville sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE ledit fonds a suffisamment de disponibilités pour financer les dépenses ci-haut mentionnées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles finance par le fonds de roulement les dépenses détaillées ci-dessus au montant de 113 321,91 \$. Le fonds d'administration remboursera le fonds de roulement en cinq (5) années de 2014 à 2018 inclusivement à raison de quatre (4) versements égaux et consécutifs de 22 664,39 \$ et un cinquième paiement de 22 664,35 \$.

ADOPTÉE

12 791

FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS 2013 PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles a réalisé en 2013 les dépenses en immobilisations suivantes :

Ouvre-porte – centre culturel	4 915,65 \$
Sculpture – Légendes de Trois-Pistoles	11 000,00 \$
Pavage – rue Notre-Dame Est	46 121,28 \$

Total : 62 036,93 \$

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil de financer ces dépenses par les activités de fonctionnement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles finance par les activités de fonctionnement les dépenses détaillées ci-dessus au montant de 62 036,93 \$.

ADOPTÉE

12 792

MODIFICATION AU BUDGET 2014 OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget modifié déposé à la Société d'habitation du Québec par l'Office municipal d'habitation de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à l'adoption de ce budget modifié;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal approuve le budget 2014 de l'O.M.H. de Trois-Pistoles tel que modifié et accepte de payer la quote-part municipale maintenant évaluée à 25 479 \$ plutôt qu'à 24 518 \$.

ADOPTÉE

12 793

DOTATION EN PERSONNEL SERVICE DES INCENDIES DE TROIS-PISTOLES

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil nomme M. Jean-Pierre Babineau à titre de lieutenant à temps partiel en remplacement de M. Denis April.

Que : Le Conseil autorise l'embauche de M. Alexandre Talbot à titre de pompier à temps partiel. M. Talbot sera soumis à une période de probation de six mois se terminant le 14 octobre 2014.

Que : Le Conseil autorise l'embauche de M. Alexandre Rioux à titre de pompier à temps partiel. M. Rioux sera soumis à une période de probation de six mois se terminant le 14 octobre 2014.

ADOPTÉE

12 794

SOUSSIONS MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville accepte la soumission déposée par BoTraçage pour le marquage de la chaussée au montant de 8 598,75 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12 795

SOUSSIONS CLÔTURES – TERRAINS DE SOCCER

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de clôtures autour des terrains de soccer;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	TOTAL AVANT TAXES
Prop Clôture Itée	31 365,60 \$
Aménagement Benoit Leblond	30 400,00 \$
Rioux Paysagiste	41 500,00 \$
Option Sécure	22 744,00 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Option Sécure est la plus basse soumission conforme;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles accorde le contrat pour l'installation de clôtures autour des terrains de soccer à Option Sécure pour un montant total de 22 744 \$, en plus des taxes applicables;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux entreprises qui ont déposé des soumissions à la Ville.

ADOPTÉE

12 796

DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE LA TAXE D'AFFAIRES – CENTRE D'ALPHABÉTISATION DES BASQUES INC.

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil avise la Commission municipale que la Ville de Trois-Pistoles appuie la demande de reconnaissance déposée par le Centre d'alphabétisation des Basques inc. afin d'exempter cet organisme de la taxe d'affaires.

ADOPTÉE

12 797

SERVICE D'INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES SAISON 2014

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : La Ville de Trois-Pistoles retienne les services de "Service de ramonage M. Ouellet Enr." afin d'effectuer l'inspection et le ramonage des cheminées pour la saison 2014;

Les coûts chargés aux contribuables par l'entreprise retenue sont les suivants :

- Inspection seulement : 17 \$
- Ramonage et ramassage des résidus incluant l'inspection : 30 \$/cheminée.

ADOPTÉE

12 798

NOMINATIONS DES PERSONNES DÉSIGNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DES BASQUES ET LA VILLE DE TROIS-PISTOLES CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU.

ATTENDU QUE le protocole d'entente avec la MRC des Basques ayant pour objet de confier à la Ville de Trois-Pistoles diverses responsabilités en matière de gestion des cours d'eau exige la désignation des personnes qui exerceront au nom de la Ville les fonctions prévues en vertu de l'article 105, 2^e alinéa, de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la MRC des Basques doit approuver la nomination des personnes ainsi désignées;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal désigne le directeur du service des travaux publics, et l'inspecteur des bâtiments, afin d'assumer les fonctions prévues à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau;

Que : La Ville de Trois-Pistoles demande au Conseil de la MRC des Basques d'approuver ces désignations conformément au protocole d'entente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

1. Clôture des terrains de soccer;
2. Projet de baseball.

12 799

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Cindy Lafrenière
Greffière